

**Titre du projet** : Approvisionnement en services de gestion, Projet des services d'appui sur le terrain en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (2017-D000020-1)

#### A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):

Cet addenda 2 n'apporte aucun changement à la DDP SÉL : 2017-D000020-1

#### B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	En ce qui concerne votre annonce de la Demande de propositions (DDP) pour les services de gestion, avez-vous besoin d'un consultant individuel pour suivre les réalisations du projet ou avez-vous besoin de proposition devant être financé dans le secteur mentionné avec l'organisation avec qui je travaille, par exemple ?
Réponse 1	Le ministère des Affaires étrangères, du commerce et du développement (MAECD) est à la recherche d'une équipe de deux (2) personnes pour la mise en œuvre de ce projet. Par conséquent, le projet ne peut pas être mis en œuvre par une seule personne et le soumissionnaire doit proposer une équipe de deux (2) personnes.
Question 2	Je représente une entreprise canadienne et nous avons une filiale à Gaza, je suppose que l'offre de service est ouverte pour les entreprises canadiennes et palestiniennes aussi, correct ?
Réponse 2	<p>Oui, la Demande de propositions (DDP) est ouverte à tous les soumissionnaires admissibles. Veuillez-vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, sous Définitions (cc).</p> <p>« (cc) « <b>Soumissionnaire</b> » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, les membres) soumettant une proposition afin d'exécuter un contrat de services découlant de la DDP. Le terme « soumissionnaire » n'inclut pas la société mère, les filiales ou d'autres affiliées du soumissionnaire. »</p> <p>Veuillez également vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 4. Soumissionnaires, paragraphe 4.3.</p> <p>« 4.3 Les soumissionnaires doivent être admissibles pour pouvoir participer à ce processus de DDP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>Un soumissionnaire est admissible pour participer à ce processus de DDP si lui et chacun des membres, dans le cas d'une proposition soumise par un consortium ou une coentreprise, ont la capacité juridique nécessaire pour conclure le contrat.</i></li> <li>b) <i>Une entité gouvernementale ou une entreprise publique ne peut pas présenter de proposition en réponse à cette DDP, que ce soit à titre de soumissionnaire individuel ou de membre d'un consortium ou d'une coentreprise.</i></li> <li>c) <i>Les agents gouvernementaux et/ou les fonctionnaires ne sont pas admissibles à présenter une soumission.</i> »</li> </ul>

Question 3	<p>J'ai été un employé recruté sur place au Bureau de représentation du Canada. Mon contrat est un contrat local régi par le manuel du personnel local en mission. Je ne suis donc pas un fonctionnaire. Je suis en congé depuis 2015 durant lequel je ne fais pas parti du Bureau de représentation ou impliqué dans ses travaux dans n'importe quelle forme, moyen ou manière.</p> <p>Je suis intéressé à soumissionner pour la Demande de propositions (DDP) par l'intermédiaire d'une firme enregistrée et je voulais m'assurer que vous êtes au courant de cela.</p>
Réponse 3	<p>Il appartient au soumissionnaire de s'assurer que toute information pertinente est incluse dans sa proposition. Veuillez-vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 11. Évaluation de la proposition, paragraphe 11.1.</p> <p><i>« 11.1 À moins d'indication contraire dans la présente DDP, le MAECD évaluera les propositions uniquement sur la base de la documentation qui accompagne les propositions. Le MAECD ne prendra pas en considération les renvois à des renseignements supplémentaires qui n'accompagnent pas la proposition. »</i></p>

**C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**